

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☒ **LA COUPE*** ☐ **L'ARRACHAGE***
☒ **LA CUEILLETTE*** ☐ **L'ENLÈVEMENT***

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° 42 Rue Route de Saint-Pierre

Commune Martigues

Code postal 13500

Nature des activités : Direction des Routes et des Ports, arrondissement de Marseille - Etang de Berre

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1 <u>Allium chamaemoly</u> <u>Ail petit Moly</u>		Impact direct permanent de destruction de moins de 10 individus et 100 m ² d'habitat favorable et impact indirect temporaire: perte fonctionnelle
B2 <u>Helianthemum marifolium</u> <u>Hélianthème à feuilles de marum</u>		Impact direct et permanent de destruction de 15 individus et 50 m ² d'habitat favorable et impact indirect permanent de perte fonctionnelle
B3 <u>Helianthemum ledifolium</u> <u>Hélianthème à feuilles de ledum</u>		Impact direct et permanent de destruction de 670 individus et 2500 m ² d'habitat favorable et impact indirect permanent de perte fonctionnelle
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude phytoécologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet permettra de soulager le réseau existant, d'améliorer la qualité de vie dans les noyaux villageois et d'assurer la desserte des pôles d'activités.

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Septembre 2021 à début 2023

ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif
Individus détruits par la réalisation des travaux



Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire



avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée



Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :
Tri des terres (cf. mesure R6 du dossier de dérogation)

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

Réallocation des terres contenant la banque de graines
en fin de chantier.

Suite sur papier libre

F. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques : Destruction par engins... lors des travaux

Prélèvement des horizons superficiels de terre en fin d'été en amont des travaux
sur certains secteurs (mesure R6) pour réallocation ultérieure en fin de chantier
(conservation de la banque de graines par stockage adéquat).

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale



Préciser :

Formation continue en biologie végétale



Préciser :

Autre formation



missionné NATURALIA pour le suivi écologique de ce chantier. Préciser : Ecologue expérimenté. Le CD13 a d'ores et déjà

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements : Bouches-du-Rhône

Cantons :

Communes : Châteauneuf-les-Martigues et Ensues-la-Redonne

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés



Mesures de protection réglementaires



Renforcement des populations de l'espèce



Mesures contractuelles de gestion de l'espace



Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Gestion d'un espace de près de 17 ha situé à proximité du projet au lieu dit du Bayon. cette entité couvrant une surface d'environ 17 ha, une activité ponctuelle de gestion sera également réalisée via un opérateur technique sur la base d'un plan de gestion écologique, permettant de répondre aux menaces identifiées

Un tri des terres sera également entrepris afin d'optimiser les succès de reprise végétative à partir de la banque de graines contenue dans les horizons superficiels des couvertures pédologiques. L'acquiescement de la terre végétale au niveau de toutes les surfaces d'emprises travaillées (zone d'emprunt, base vie, emprise de l'ouvrage...) sera réalisé en amont des travaux et redéposés sur ces mêmes secteurs à leur issue

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Les comptes-rendus de suivi de chantier et de mises en oeuvre des mesures seront transmis régulièrement à la DREAL.

Un bilan de l'opération sera produit à la fin du chantier.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ... Marseille

le ... 08 JUIN 2021

Votre signature

Le Directeur des Routes et des Ports

Daniel WIRTH

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
ou	Nom et Prénom :
	Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
	Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
	Adresse : N° 42 Rue Route de Saint Pierre
	Commune Martigues
	Code postal 13500
	Nature des activités : Direction des Routes et des Ports, arrondissement de Marseille - Etang de Berre
	Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1	
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet concerne le réaménagement de l'échangeur existant A55/RD9 afin de soulager le réseau existant, d'améliorer la qualité de vie dans les noyaux villageois et d'assurer la desserte des pôles d'activités.			
Suite sur papier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Emprises du projet final (voiries...)

Altération ☒ Préciser : Emprises temporaires nécessaires à la réalisation des travaux (base-vie, zones de stockage...) qui seront réaménagées à la fin du chantier (notamment en lien avec le volet paysage - dossier site classé).

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☒ Préciser : Ecologue expérimenté. Le CD13 a d'ores et déjà missionné NATURALIA pour le suivi écologique de ce chantier.

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Septembre 2021 à début 2023

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements : Bouches-du-Rhône

Cantons :

Communes : Châteauneuf-les-Martigues et Ensues-la-Redonne

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☐

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures

situé à proximité du projet

☐ Préciser : Gestion d'un espace de près de 17 ha

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Des mesures classiques de réduction sont proposées, notamment une réduction d'emprises, une adaptation du calendrier, et d'adaptation des bassins des rétention.

En complément, une mise en gestion d'un espace de près de 17 ha situé à proximité du projet au lieu dit du Bayon. Cette entité couvrant une surface d'environ 17 ha, une activité ponctuelle de gestion sera également réalisée via un opérateur technique sur la base d'un plan de gestion écologique, permettant de répondre aux menaces identifiées.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Les comptes-rendus de suivi de chantier et de mises en œuvre des mesures seront transmis régulièrement à la DREAL.

Un bilan de l'opération sera produit à la fin du chantier.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Marseille Le 08 JUIN 2021
Le Directeur des Routes et des Ports
Votre signature

Daniel WIRTH

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☐ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
☒ **LA DESTRUCTION ***
☐ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 42 Rue Route de Saint Pierre
 Commune Martigues
 Code postal 13500
 Nature des activités : Direction des Routes et des Ports, arrondissement de Marseille - Etang de Berre
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1		
B2		
B3 Cf. annexe B		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet permettra de soulager le réseau existant, d'améliorer la qualité de vie dans les noyaux villageois et d'assurer la desserte des pôles d'activités.

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐

Capture au filet ☐

Capture avec épuisette ☐

Pièges

☐ Préciser :

Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐

Préciser :

Destruction des œufs ☐

Préciser :

Destruction des animaux ☐

Par animaux prédateurs ☐ Préciser :

Par pièges létaux ☐ Préciser :

Par capture et euthanasie ☐ Préciser :

Par armes de chasse ☐ Préciser :

Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Phase travaux (engins de chantier...) et phase exploitation pour certaines espèces seulement (collisions)

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐

Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques ☐

Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐

Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐

Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques ☐

Préciser :

Utilisation d'armes de tir ☐

Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☒

Préciser : Réalisation des travaux

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☐

Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐

Préciser :

Autre formation ☒

Préciser : Ecologue expérimenté

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Septembre 2021 à début 2023

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements : Bouches-du-Rhône

Cantons :

Communes : Châteauneuf-les-Martigues et Ensues-la-Redonne

II. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☐

Mesures de protection réglementaires ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Gestion d'un espace de près de 17 ha situé à proximité du projet, cette entité couvrant une surface d'environ 17 ha, une activité ponctuelle de gestion sera également réalisée via un opérateur technique sur la base d'un plan de

Suite sur papier libre

gestion écologique, permettant de répondre aux menaces identifiées

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Les CR de suivi de chantier et de mises en oeuvre des mesures seront transmis régulièrement à la DREAL. Un bilan de l'opération sera produit à la fin du chantier.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Marseille
le 08 JUIN 2021
Votre signature

Le Directeur des Routes et des PC

Duyin
Daniel WIRTH

Annexe A. Liste des espèces dont les sites de reproduction et les aires de repos seront détruit, altérés ou dégradés (suite).

Taxons	Statut biologique	Effectifs et surfaces impactés après mesures
Alouette lulu <i>Lululla arborea</i>	Nicheur possible	Moins de 5 mâles chanteurs en 2014. 0,90 ha impactés en marge de l'habitat favorable à l'espèce
Bergeronnette des ruisseaux <i>Motacilla cinerea</i>	Migrateur	1 individu. Quelques centaines de m ² impactés (habitats fonctionnels)
Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	Nicheur	Moins de 5 individus. 3,34 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Bruant zizi <i>Emberiza cirlus</i>	Nicheur	Moins de 5 individus. 4,24 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	Nicheur	Deux individus. Environ 7 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	Nicheur	Plusieurs dizaines d'individus. 3,34 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	Alimentation	Perte d'une faible partie de l'habitat fonctionnel incluant les zones d'alimentation, de transit et de dispersion (1,87 ha). À noter : Domaine de chasse de l'espèce est de l'ordre de 60 ha hors période de reproduction avec une moyenne d'environ 12 ha sur l'année
Choucas des tours <i>Coloeus monedula</i>	Nicheur	Moins d'une vingtaine d'individus. 3,00 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Survot alimentaire	2 individus. 14,67 d'habitats fonctionnels impactés (survol alimentaire)
Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	Nicheur	Moins de 5 individus. 2,96 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Coucou geai <i>Clamator glandarius</i>	Nicheur en 2012, non contacté en 2019	Plusieurs poussins en 2012. 0,90 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés, en marge des secteurs favorables à l'espèce
Épervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	Nicheur	Deux individus. 9,55 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	Nicheur	Deux individus. 5,07 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	Nicheur	Moins de 5 individus. 3,24 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Fauvette mélanocéphale <i>Sylvia melanocephala</i>	Nicheur	Moins d'une dizaine d'individus. 5,94 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Fauvette passerinette <i>Sylvia cantillans</i>	Nicheur	Deux individus. 2,65 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Goéland leucophaea <i>Larus michahellis</i>	Alimentation, transit	Plusieurs dizaines d'individus. 14,67 d'habitats fonctionnels impactés
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	Transit, alimentation, dispersion	Un individu mort. 10 ha d'habitats fonctionnels impactés
Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i>	Alimentation, migration	Moins de 5 individus. 3,28 ha d'habitats fonctionnels impactés
Héron garde-bœufs <i>Bubulcus ibis</i>	Alimentation	Moins de 10 individus. 4,82 ha d'habitats fonctionnels impactés
Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	Alimentation, transit	Un individu. 3,25 ha d'habitats fonctionnels impactés

Taxons	Statut biologique	Effectifs et surfaces impactés après mesures
Martinet noir <i>Apus apus</i>	Alimentation, transit	Plusieurs dizaines d'individus. 14,67 ha d'habitats fonctionnels impactés
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>	Nicheur	Moins de 10 individus. 3,70 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Mésange bleue <i>Cyanistes caeruleus</i>	Nicheur	Moins de 10 individus. 6,08 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	Nicheur	Moins de 10 individus. 6,50 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Mésange huppée <i>Lophophanes cristatus</i>	Nicheur	Moins de 10 individus. 4,48 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Survол alimentaire	Moins de 5 individus. 2,84 ha d'habitats fonctionnels impactés
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i>	Nicheur	Moins de 20 individus. 8,14 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Migration	1 individu. 3,74 ha d'habitats fonctionnels impactés
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	Nicheur	Moins de 20 individus. 6,97 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Roitelet huppé <i>Regulus regulus</i>	Hivernage	1 individu. 3,69 ha d'habitats fonctionnels impactés
Rosignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	Nicheur	Moins de 5 individus. 3,32 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	Nicheur	Moins de 5 individus. 3,67 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	Nicheur	Moins de 5 individus. 3,24 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	Nicheur	Moins de 10 individus. 6,50 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Tarier pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	Nicheur probable	2 individus. 3,71 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction probable impactés
Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i>	Nicheur	Moins de 5 individus. 3,29 ha d'habitats fonctionnels et de reproduction impactés
Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>	Reproduction marginale (Faible densité en mâles chanteurs habitat non optimum au regard de la forte végétalisation du fossé)	Perte d'une partie d'un site de reproduction peu exploité = 20 m ²
Crapaud épineux <i>Bufo spinosus</i>	Reproduction marginale	Perte d'une partie d'un site de reproduction peu exploité = 20 m ²
Grenouille rieuse <i>Pelophylax ridibunda</i>	Reproduction marginale	Perte d'une partie d'un site de reproduction peu exploité = 20 m ²
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	Reproduction occasionnelle de faibles effectifs	Perte d'une partie d'un site de reproduction peu exploité = 20 m ²
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	Reproduction (densité modeste)	Perte d'une partie d'un site de reproduction peu exploité = 20 m ²
Couleuvre à collier helvétique <i>Natrix helvetica</i>	Espèce considérée présente faibles densités et habitats de second rang	Destruction de marges d'habitats (2 ha maximum)
Couleuvre à échelons <i>Rhinechis scalaris</i>	Espèce considérée présente faibles densités et habitats de second rang	Destruction de marges d'habitats (2 ha maximum)
Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i>	Espèce considérée présente faibles densités et habitats de second rang	Destruction de marges d'habitats (2 ha maximum)
Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	Reproduction probable	Destruction et altération d'habitats = 8 ha
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Reproduction probable	Destruction et altération d'habitats = 8 ha
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	Reproduction probable	Destruction et altération d'habitats = 8 ha

Taxons	Statut biologique	Effectifs et surfaces impactés après mesures
Psammodrome d'Edwards <i>Psammodromus edwardsianus</i>	Reproduction probable	Destruction et altération d'habitats = 1,7 ha
Tarente de Maurétanie <i>Tarentola mauritanica</i>	Reproduction probable	Destruction et altération d'habitats = 8 ha
Écureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	Transit, alimentation reproduction possible	Quelques individus / 3,2 ha d'habitat
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	Transit, alimentation reproduction possible	Quelques individus / 5,7 ha d'habitat
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	Transit et activité de chasse	Quelques individus / 3,2 ha d'habitat
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	Transit et activité de chasse, reposoir nocturne (hors emprise)	Quelques individus / 3,2 ha d'habitat
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Transit et activité de chasse	Quelques individus / 3,2 ha d'habitat
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Transit et activité de chasse	Quelques individus / 3,2 ha d'habitat
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Transit et activité de chasse	Quelques individus / 3,2 ha d'habitat
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	Transit et activité de chasse, reposoir nocturne	Quelques individus / 3,2 ha d'habitat
Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	Transit et activité de chasse	Quelques individus / 3,2 ha d'habitat

Annexe B : Liste des espèces pour la demande de dérogation pour la destruction (suite)

Taxons	Statut biologique	Effectifs et surfaces impactés après mesures
Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	Alimentation	Destruction d'individus en phase exploitation : collision sur certaines portions du fuseau (= 1 individu / an, au regard de la densité populationnelle de la plaine de Châteauneuf-les-Maritimes, de la largeur de la section et de la création d'une bretelle de sortie en courbe permettant de réaliser le mouvement A55 Marseille vers Marignane)
Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>	Reproduction marginale (Faible densité en mâles chanteurs habitat non optimum au regard de la forte végétalisation du fossé)	Risque de mortalité en phase chantier et exploitation = 1 à 20 individus / an
Crapaud épineux <i>Bufo spinosus</i>	Reproduction marginale	Risque de mortalité en phase chantier et exploitation = 1 à 20 individus / an
Grenouille rieuse <i>Pelophylax ridibunda</i>	Reproduction marginale	Risque de mortalité en phase chantier et exploitation = 1 à 20 individus / an
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	Reproduction occasionnelle de faibles effectifs	Risque de mortalité en phase chantier et exploitation = 1 à 20 individus / an
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	Reproduction (densité modeste)	Risque de mortalité en phase chantier et exploitation = 1 à 20 individus / an
Couleuvre à collier helvétique <i>Natrix helvetica</i>	Espèce considérée présente faibles densités et habitats de second rang	Destruction d'individus (1 à 10 individus / an)
Couleuvre à échelons <i>Rhinechis scalaris</i>	Espèce considérée présente faibles densités et habitats de second rang	Destruction d'individus (1 à 10 individus / an)
Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i>	Espèce considérée présente faibles densités et habitats de second rang	Destruction d'individus (1 à 10 individus / an)
Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i>	Reproduction probable	Destruction d'individus = 1 à 20 individus / an

Taxons	Statut biologique	Effectifs et surfaces impactés après mesures
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Reproduction probable	Destruction d'individus = 1 à 20 individus / an
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	Reproduction probable	Destruction d'individus = 1 à 20 individus / an
Psammodrome d'Edwards <i>Psammodromus edwardsianus</i>	Reproduction probable	Destruction d'individus (1 à 10 individus / an)
Tarente de Maurétanie <i>Tarentola mauritanica</i>	Reproduction probable	Destruction d'individus = 1 à 20 individus / an